

Le compte personnel de formation (CPF) - Tout ce qu'il faut savoir

Créé par la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le Compte personnel de formation (CPF) évolue avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel; Il est aujourd'hui un compte individuel destiné à tous les actifs abondé en euros chaque année, utilisable dès 16 ans jusqu'à la retraite pour se former tout au long de la vie et évoluer professionnellement.

↳ Qu'est-ce que le CPF ?



19 mai 2020